



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Service Technique des Remontées Mécaniques  
et des Transports Guidés*

Saint Martin d'Hères, le 6 octobre 2021

*Département Agréments Outils Tapis*

**Nos réf. :** 2021/291/DAOT/AM/2021-10-06\_agrément\_TIA\_TRANSCABLE\_HALEC

**AGRÈMENT DE VÉRIFICATEUR EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 342-15 DU CODE DU TOURISME  
TECHNICIEN D'INSPECTION ANNUELLE**

Vu l'arrêté du 9 mai 2008 relatif à la procédure d'agrément des maîtres d'œuvre et des vérificateurs des remontées mécaniques et des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément de vérificateur de remontées mécaniques au titre de technicien d'inspection annuelle (TIA) reçu au STRMTG le 3 août 2021.

Vu la décision d'agrément du 5 octobre 2016 délivré à la société Transcâble-Halec en application de l'article R 342-15 du code du tourisme au titre de technicien d'inspection annuelle.

Vu le courriel du STRMTG du 12 août 2021 accusant réception du dossier et notifiant sa complétude.

Vu le courriel reçu au STRMTG le 1<sup>er</sup> octobre 2021 comprenant le dossier final.

**La société Transcâble-Halec,**  
395 rue Docteur Marmonnier  
38190 VILLARD-BONNOT

est agréée au titre de **Technicien d'Inspection Annuelle** (TIA) pour effectuer des interventions dans les domaines suivants :

- téléphériques bicâbles, pulsés, funiculaires, trains à crémaillère,
- téléphériques monocâbles à attaches fixes ou débrayables, double monocâble.
- Tapis roulants des stations de montagne

Le dirigeant responsable, compétent pour établir, ou faire établir par d'autres personnes qu'il habilite sous sa responsabilité, les rapports et attestations d'inspections annuelles au nom de la **Société Transcâble-Halec** est :

**Monsieur David GERIN** pour les catégories :

- téléphériques bicâbles, pulsés, funiculaires, trains à crémaillère,
- téléphériques monocâbles à attaches fixes ou débrayables, double monocâble,
- tapis roulants des stations de montagne

Cet agrément est délivré pour une durée de **5 ans à compter du 5 octobre 2021**

Pour le directeur du STRMTG, et par délégation  
Le chef du département Agréments, Outils, Tapis

Christophe SION